

Décision

Générale

colonial

Décision n° 581 POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES

n° 581

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 juillet 1945

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro

1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

un en jouir à Casalta de trois mois pour M. Stefani (Corso est accordé à cadre Joseph contrôleur principal du des P.T.T. de Madagascar, détaché en service à Djibouti. L'intéressé voie aérienne, qui est autorisé à rentrer par via l'Egypte, demande percevoir pourra sur sa avant son départ avance de solde une à dans les conditions prévues l'article 11 du décret du 1er août 1944 susvisé.